

**Groupement de commandes ouvert et permanent : bilan
et avenant à l'annexe de la convention de groupement**

CP/2019/583

Service chef de file :

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E230 - Service de la commande publique

Résumé :

Par délibération de la Commission Permanente du 3 juillet 2017, le Département a adopté la convention cadre de groupement de commandes dit permanent, sur le fondement des articles 28 et le 101 de l'ordonnance n °2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifiés dans le code de la commande publique en vigueur depuis le 1er avril 2019.

Ce groupe de commandes ouvert et permanent est en place depuis 2017. Il est proposé d'approuver le bilan des achats effectués dans le cadre de ce groupement. L'annexe présente les membres nouveaux ainsi que les nouvelles familles d'achat.

Ce groupement associe le Département du Bas-Rhin (CD67), le Département du Haut-Rhin (CD68), les établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), l'ensemble de ses communes membres notamment la Ville de Strasbourg, le Syndicat des eaux et de l'assainissement d'Alsace-Moselle (SDEA), le Service départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin (SDIS67), le Service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin (SDIS68), la Fondation de l'Œuvre Notre Dame (OND), le Centre communal d'action sociale de Strasbourg (CCAS) ainsi que l'École européenne de Strasbourg.

Il s'agissait de mettre en œuvre un mode de fonctionnement innovant en matière d'achats groupés par mutualisation permettant notamment de :

- réduire les coûts, générer des gains,
- optimiser les procédures de passation de marchés publics,
- renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,
- susciter la concurrence, développer des expertises,
- intégrer des principes de développement durable.

Une première liste de vingt-deux thèmes avait été retenue et les dossiers pilotés selon le cas par l'un des membres coordonnateur du dossier chargé de l'analyse des besoins, des procédures de passation, de la signature et de la notification des marchés pour les membres du groupement y participant.

Bilan des achats conclus en 2018 et en 2019

La première année de fonctionnement de ce groupement de commandes permanent a démontré tout l'intérêt de ce dispositif, tant par la souplesse qu'il offre dans la mise en œuvre des achats mutualisés que pour les résultats qu'il a permis de générer (gains financiers, optimisations et harmonisations de cahiers de charge, meilleure maîtrise de l'évolution des coûts de l'énergie, augmentation du volume d'achat durable grâce à l'introduction accrue de clauses environnementales, partage d'expérience et montée en compétence des référents).

Au regard des résultats obtenus au cours de cette première année d'exercice et de l'intérêt croissant qu'a suscité le groupement de commandes permanent auprès de ses membres, ces derniers ont souhaité élargir le périmètre des achats entrant dans son champ d'application tout en simplifiant la terminologie et la classification des thématiques prises en compte. Cet élargissement s'est traduit par la passation d'un avenant modifiant, à la fin de l'année 2018, le périmètre de la convention de groupement de commandes permanent, afin de l'étendre à de nouveaux domaines d'achat.

La seconde année de mise en œuvre du groupement de commandes permanent a confirmé toute la pertinence de ce dispositif, aussi souple d'un point de vue organisationnel qu'efficace dans le déploiement d'un achat durable et permettant une optimisation des dépenses publiques.

La liste des achats réalisés en commun et pour lesquels notre collectivité a été partie prenante est la suivante :

Objet	Coordonnateur	Participants	Observations
Fourniture d'équipements de Protection Individuelle	CD68	CD67, CD68	Conclu en 2019
Fournitures de lubrifiants et produits dérivés	CD68	CD67, SDIS67	Conclu en 2019 avec des gains sur les prix
Emission, fourniture et livraison de titres restaurant et d'un service de gestion des commandes	CD67	CD68, SDIS67, SDIS68	Conclu en 2019, les membres ont bénéficié du sourcing effectué par le coordinateur. Performance accrue de l'outil de gestion des titres

Dans le cadre de la création de la collectivité européenne d'Alsace, la présente convention a également permis de réaliser des achats communs entre les deux Départements :

Objet	Coordonnateur	Observations
Etude de faisabilité technique et fiscale	CD68	Conclu en 2019

Mission méthodologique	CD67	Conclu en 2019
Acquisition, mise en œuvre et maintenance du futur système d'information	CD67	Conclu en 2019
Fourniture et pose de pneumatiques	CD67	En cours de publication

Evolutions proposées pour 2020

Dans la continuité du premier élargissement des domaines d'achats couverts par le groupement de commandes permanent intervenu à la fin de l'année 2018, il est proposé ;

- d'ajouter plusieurs domaines d'achat complémentaires à la liste de ceux pour lesquels une mutualisation des marchés publics peut être envisagée, notamment les prestations de dératisation et de désinfection, les travaux d'entretien des routes, ouvrages et forêts, la fourniture et installation d'équipements de cuisine, la fourniture d'outils thermiques, les prestations de salage et de déneigement, la fourniture et maintenance de divers gros et petits équipements et matériels électriques ou électroniques ou encore, par exemple, la réparation et l'achat d'équipement électroménager en réemploi (cf. annexe jointe au présent rapport énonçant la liste exhaustive des domaines d'achat susceptibles d'entrer dans le périmètre du groupement);

- d'intégrer parmi les membres du groupement de commandes deux établissements publics anciennement services de la Ville de Strasbourg : la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, dont une partie des achats est convergente avec ceux figurant dans la liste d'achats pouvant être effectués de manière mutualisée grâce au groupement de commandes permanent.

La proposition d'avenant jointe au présent projet de délibération modifie en conséquence l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent relative au champ des achats couverts par le groupement et la liste des membres de ce dernier, sans modification d'autres articles.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur

proposition de son Président,

- prend acte du bilan établi après deux ans de fonctionnement du groupement de commandes permanent constitué en 2017 ;

- approuve la poursuite, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats ;

- approuve l'avenant à la convention de groupement de commandes permanent portant élargissement des domaines d'achat relevant du périmètre du groupement et intégration à ce dernier de deux nouveaux membres, la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg ;

- approuve la liste des domaines d'achats annexée à la présente délibération, qui se substitue à l'annexe 1 de la convention de groupement de commandes permanent modifiée en 2018, définissant le champ d'application de ce dernier ;

Autorise le Président ou son représentant :

- à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de ladite convention et de la présente délibération ;

- à signer l'avenant annexé à ladite délibération élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat et à deux nouveaux membres.

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY